



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

ALLOCATION D'INSTALLATION D'ATELIER ET ACHAT DE MATÉRIEL 2019

Conformément au Décret n° 2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques et à l'arrêté du 3 avril 2015, relatif à la procédure d'attribution de ces aides, la Direction régionale des affaires culturelles attribue des allocations d'installation d'atelier et achat de matériel aux artistes en activité, résidant dans la région, pour leur permettre de financer des travaux d'aménagement de leur atelier de travail ou l'acquisition de matériel nécessaire à la pratique de leur activité artistique dans tout domaine des arts visuels.

Le montant de l'aide ne peut excéder 50 % du coût total des travaux ou de l'équipement. Les artistes peuvent exécuter les travaux eux-mêmes. Dans ce cas, seul le coût des matériaux est pris en compte.

Conditions de recevabilité

- La demande ne peut concerner qu'une seule Direction régionale des affaires culturelles, celle dont relève le domicile du demandeur.
- Un projet présenté par un collectif ne pourra faire l'objet que d'une seule demande et devra être porté nominativement par l'un de ses membres mandaté par le collectif.
- Le bénéficiaire d'une allocation d'installation d'atelier ou d'achat de matériel ne peut prétendre, au titre de la même année, à l'attribution d'une aide individuelle à la création.
- L'allocation d'installation ne concerne que les locaux dédiés à l'activité professionnelle. Les artistes doivent être propriétaires, ou locataires en titre des dits locaux. Pour les aménagements immeubles, et dans le cas d'une location, le demandeur doit fournir un contrat avec le bailleur d'une durée suffisante au regard de l'investissement projeté.
- Seules sont recevables les demandes de matériel (informatique, photographique, presse, four...), dédiés à la pratique artistique, hors consommables et à l'exclusion des demandes strictement relatives à la gestion ou à la communication/diffusion (création de site...).

Pièces composant obligatoirement le dossier

- un courrier à la DRAC
- le formulaire de demande dûment rempli
- un CV actualisé indiquant les diplômes, les bourses et les prix obtenus
- une note présentant le projet, détaillant les dépenses et le financement prévu, certifiant que les travaux n'ont pas été engagés ou le matériel déjà acquis
- une documentation artistique papier et numérique : dossier papier, catalogues, photographies, vidéo, clé USB sous format Pdf ou Jpg de qualité (poids inférieur à 2 Mo)
- une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ; pour les étrangers, une photocopie d'un titre de séjour en cours de validité
- un justificatif de résidence nominatif : quittance de loyer, impôts locaux, facture d'énergie datant de moins de 3 mois
- un relevé d'identité bancaire ou postal en France, original mentionnant précisément le nom et le prénom d'état-civil du demandeur avec une adresse à jour

- un récépissé d'inscription au centre de formalité des entreprises (CFE – Urssaf) **mentionnant le numéro SIRET, le nom et prénom d'état civil et l'adresse à jour.**
- une photocopie du dernier avis d'imposition
- copie de la carte vitale
- pour l'allocation d'installation et dans le cas d'une location, une attestation du propriétaire autorisant les travaux et précisant la durée du bail restant à courir. Le cas échéant, copie de l'autorisation de travaux délivrée par l'autorité compétente
- devis TTC pour l'achat de matériel ou l'aménagement
- plans et photos avant et après aménagement
- photocopie du permis de construire ou de l'autorisation administrative ou de l'autorisation du propriétaire d'effectuer les travaux
- déclaration sur l'honneur de non-commencement des travaux ou de non-acquisition du matériel (document vous engageant jusqu'à l'examen de votre dossier par la commission)

Les candidats doivent impérativement inscrire leur nom et prénom d'état-civil sur chacune des pièces constituant le dossier : photos, livres, albums, clé USB etc.

Les dossiers de candidature incomplets ne sont pas pris en compte.

Modalités de sélection

Les demandes sont examinées par une commission réunie une fois par an. La composition de cette commission est fixée par arrêté du préfet de région. La commission émet un avis au vu du dossier artistique et de l'ensemble des pièces fournies.

La décision de la Direction régionale des affaires culturelles est communiquée par courrier à chaque candidat. **Aucune réponse ne sera donnée par téléphone ou par courriel.**

Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire de l'aide doit impérativement fournir à la Direction régionale des affaires culturelles un bilan d'exécution au plus tard 1 an après l'obtention de l'aide.

Le bénéficiaire s'engage à déclarer cette aide dans le cadre de ses obligations fiscales (impôt sur le revenu) et sociales (auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations)

Date limite de réception des dossiers, cachet de la poste faisant foi :

Vendredi 12 Avril 2019

Les dossiers incomplets ou remis hors délai ne seront pas soumis à l'appréciation de la commission.

Contacts :

**DRAC PAYS DE LA LOIRE
Service des Arts Plastiques
1 rue Stanislas Baudry**

BP 63518

44035 NANTES Cedex 1

Tél : 02.40.14.23.00

arts-plastiques.paysdelaloire@culture.gouv.fr



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ALLOCATION D'INSTALLATION ET D'ACHAT DE MATÉRIEL 2019

Type d'allocation (cocher la case correspondante)

- Achat de matériel Travaux d'aménagement

Activité artistique (cocher les cases correspondantes)

- Peinture / estampe Photographie **Autres** (à préciser)
 Sculpture / installation Vidéo
 Design / design graphique Multimédia
 Dessin / gravure

Demandeur

- Mme M. Nom : Prénom :

Adresse domicile :

Code postal : Ville :

Tél. domicile/portable : courriel :

Numéro de SIRET :

Adresse atelier (obligatoire si différente) :

Code postal : Ville :

Tél. atelier : Fax :

Date de naissance : Nationalité :

Situation familiale (cocher une des cases ci-dessous)

- célibataire Marié(e) Vie maritale Divorcé(e)
 Veuf(ve)

Nombre d'enfant(s) à charge :

Montant des revenus (année précédente) :

- demandeur : revenus afférents à la profession artistique :

(détail des travaux et/ou du type de matériel)

_____	_____	Prêt familial _____
_____	_____	Prêt bancaire _____
_____	_____	Apport personnel _____
_____	_____	Allocation demandée à la Drac (maximum 50 %) _____
_____	_____	Autres (préciser) _____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
Total des coûts	_____	Total des financements (*)

* Le total du plan de financement doit être égal au total des coûts.

Attestation à signer par l'artiste

En cas d'obtention d'une allocation d'installation, je soussigné(e) _____
m'engage à prendre en charge au moins un montant équivalent au montant de la subvention qui me sera accordée par la Direction
régionale des affaires culturelles Occitanie

Fait à :

Le :

Signature :
